

## COMPTE RENDU DE LA REUNION du 24 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présence de M. Dominique CLAVIER, maire.

Présents : M. THUAULT, M. MOTHEs adjoints  
Mme GERVASONI, Mme KIRCHER, Mme MELIN, M. PEREIRA,  
Mme POIROT, M. RICHEZ, M. SOULARD,

Etaient excusé(e)s : Mme LAROUSSE, Mme THIBAUT-MARROCQ,  
M. THUILLIEZ, Mme VIROULET-L'HOTE

Etaient absents : M. DARMAGNAC

### ORDRE DU JOUR :

- compte rendu du conseil municipal du 20/12/2021
- délibération pour virement de crédits
- délibération demande de DETR 2022
- emprise Chemin Rural n°4 de Lucas
- QUESTIONS DIVERSES

Est désignée secrétaire de séance : Mme GERVASONI Florence.

Aucune autre remarque n'ayant été formulée sur le compte rendu du conseil municipal du 20 décembre 2021, il est signé par tous les membres présents.

### **1)OBJET : virement de crédits pour l'achat d'un radiateur et d'un aspirateur**

Vu la nécessité d'équiper l'agent technique d'un aspirateur et d'acheter un radiateur électrique d'appoint pour la mairie, les crédits étant insuffisants pour ces investissements, le Conseil Municipal,

ACCEPTTE le virement de crédits :

: 2188 – 58 (matériel/autres)	: +	519.98 €
: 615221 (entretien et réparations de bâtiments publics)	: -	519.98 €
: D 023 (virement à la section d'investissement)	: :	519.98 €
: R 021 (virement de la section fonctionnement)	: :	519.98 €

Virement de crédit n°6 / 2021

VOTE : unanimité

## **2)OBJET : demande de DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) 2022**

Monsieur le maire expose au conseil municipal la nécessité d'améliorer la sécurité sur la RD 114 (tronçon intersection route de l'Arec – intersection route du Marais).  
Le projet a été validé récemment par le centre routier départemental.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de réaliser l'opération de  
pour une enveloppe H.T. 38 310.00 € : 45 972 € T.T.C.
- d'adopter le plan de financement suivant :
  - subvention D.E.T.R. : 11 493 €
  - autofinancement : 34 479 €
- de mandater le Maire pour faire la demande de la D.E.T.R. auprès de l'Etat.

VOTE : unanimité

## **3)OBJET : emprise Chemin rural n°4**

Le maire informe le Conseil qu'un administré a demandé le bornage de sa parcelle qui longe le chemin rural n°4. Il semblerait que les limites ne soient pas celles observées sur le terrain. L'intervention d'un géomètre sera nécessaire.

### QUESTIONS DIVERSES

-Dans le cadre du remplacement de Mme LEY, Madame PLANA a été recrutée. Elle arrivera le 1<sup>er</sup> février et était auparavant en poste à la mairie de HAUX.

-Mr THUAULT a rencontré la société ELABOR pour nous assister dans la gestion du cimetière. Un devis a été proposé pour la mise à jour de nos documents. Le Conseil trouve le devis trop élevé et demande une renégociation de cette prestation.

-Une réunion de travail pour préparer le budget a été programmé le 15 février.

Séance levée à 20h30.